

Compte-rendu du Conseil municipal du 31 mars 2023

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Françoise Paule MATHEY, Martine PORTE, Natacha VANDAMME, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Jean-François PORTE

Pouvoir(s) : Justine VERGNE donne pouvoir à Jean-François PORTE, Norbert ONZON donne pouvoir à Monique FORMENTO, Jérôme RABANET donne pouvoir à Grégory BONNET

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 17 février 2023
- 3/ Approbation du compte administratif 2022
- 4/ Approbation du compte de gestion 2022
- 5/ Affectation de résultats
- 6/ Taux d'imposition communaux 2023
- 7/ Budget 2023
- 8/ Renouvellement de contrat de travail
- 9/ Rythmes Scolaires
- 10/ Questions diverses

1. Désignation secrétaire de séance

Françoise Paule Mathey est désignée

15 voix pour

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 février 2023

15 voix pour

3. Approbation du compte administratif 2022

Le Maire fait une lecture commentée de la note budgétaire qui est jointe aux différents documents comptables.

S'en suit la présentation du compte administratif 2022 :

Fonctionnement

Dépenses 207 336.13 €

Recettes 255 045.64 €

Résultat exercice 2022 : 47 709.51 €

Investissement

Dépenses 118 166.29 €

Recettes 196 786.43 €

Résultat de l'exercice 2022 : 78 620.14 €

Restes à Réaliser 2022 : 33 240 €

La première adjointe soumet au vote l'approbation du compte administratif 2022.

14 voix pour (*le Maire ne prend pas part au vote*)

4. Approbation du compte de gestion 2022

Le Maire présente le compte de gestion 2022. Il est conforme au compte administratif 2022.
15 voix pour

5. Affectation de résultats

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :	196 786.43 €
Dépenses d'investissement réalisées :	118 166.29 €
Résultat de l'exercice 2022 :	78 620.14 €
Report résultat 2021 :	- 142 201.79 €
Résultat de clôture d'investissement (DI 001) :	- 63 581.65 €
Restes à Réaliser 2022 (recettes) :	33 240.00 €
Besoin de financement de la section invest :	- 30 341.65 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées :	255 045.64 €
Dépenses réalisées :	207 336.13 €
Résultat exercice 2022 :	47 709.51 €
Report résultat 2021	69 731.84 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	117 441.35 €

Décide d'affecter au BP 2022 les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

>> En section d'investissement recettes (c/ 1068) : 30 341.65 €

>> En section de fonctionnement recettes (c/ 002) : 87 099.70 €

15 voix pour

6. Vote des taux d'imposition communaux

Il est proposé une stabilité des taux, ainsi les taux 2023 seraient les suivants :

*TH 8.49 %

*TFPB 36.24 %

*TFNB 62.30 %

15 voix pour

7. Vote du budget général primitif 2023

Le Maire présente et propose le budget général 2023 avec une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 340 371.74 € et une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 203 534.36 €.

15 voix pour

8. Renouvellement de contrat de travail

Le contrat de travail de Mme BROCHET Nadège en charge de l'entretien des locaux arrive à échéance le 02 juillet 2023. A compter du 03 juillet 2023, sera créé un poste d'adjoint technique à 3.5/35ème.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

15 voix pour

9. Rythmes scolaires

Les rythmes scolaires avaient été définis en 2021 pour deux ans. Ils doivent donc être renouvelés. Le conseil d'école du 21 mars dernier a émis le souhait (avec 11 voix pour, 1 abstention et une contre) de maintenir les rythmes en l'état à savoir, 4 matinées pour les maternelles et 5 matinées pour les primaires. Il est proposé de valider ces rythmes.

12 voix pour, 2 voix contre (Gaël FAURE et Sylvain MOMPIED) et 1 abstention (Françoise-Paule MATHEY)

10. Questions diverses

- Une réunion du Syndicat Intercommunal Jozerand-Montcel a eu lieu en présence du CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux). Ce dernier a expliqué quelles seraient les conséquences de la suppression du syndicat. Le Président du syndicat a proposé la dissolution du syndicat arguant d'une économie de temps de secrétariat et de l'élimination de la gestion d'un syndicat et des réunions inhérentes. En cas de dissolution, la commune d'implantation de la maternelle deviendrait l'employeur des agents ATSEM.

Les élus de Montcel considèrent qu'il y aura peu ou pas d'économie de secrétariat car même si quelques tâches sont éliminées, le fait que des missions soient à exercer par chaque secrétariat compensera probablement la diminution.

A l'égard des réunions, les élus pensent que même s'il ne restait qu'un regroupement pédagogique, les réunions d'échange entre élus seraient tout de même utiles.

Enfin, les élus ne souhaitent pas que la commune devienne l'employeur des ATSEM à ce stade. Au regard de ces éléments, les élus de Montcel ne sont pas favorables en l'état à une dissolution du syndicat.

- L'étude hydrologique du plan d'eau débutera durant la semaine 25.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire la séance à 22h.